

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 08 février 2021

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Anne-Lucie DANJEAN

M. Mehdi BAUER

Mme Pauline HAMRAOUI

M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Absents excusés non représentés :

Mme Alexa FORNARA

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie RITZENTHALER, conseillère municipale, assistée par
Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

En application de l'article L. 2121- 18 du code général des collectivités territoriales le maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Après un vote à main levée, le conseil municipal, sans débat, à la majorité absolue par 18 voix, décide de tenir la séance du conseil municipal à huis clos.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Subvention d'équipement et durée d'amortissement
3. Organisation du temps scolaire (point ajourné)
4. Convention ilot biodiversité
5. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021.

Point 2 – Subvention d'équipement et durée d'amortissement

Rapporteur : M. le maire

Les travaux d'extension du réseau d'électricité, propriété du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin en application de l'article 3.1. de ses statuts dont il a délégué la maîtrise d'ouvrage à ENEDIS, dans la rue de l'III d'un montant de 3.041,40 € HT (3. 649,68 € TTC) constituent une subvention d'équipement qui doit faire l'objet d'un amortissement. Il est proposé d'amortir la somme en une seule fois, sur une durée d'un an.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,
Considérant que les subventions d'équipement doivent obligatoirement être amorties,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 3 041,40 € HT (3649,68 € TTC) à ENEDIS ;
- De fixer à un an la durée d'amortissement de la subvention

DONNE

- tous pouvoirs au maire ou à son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Point 3 – Organisation du temps scolaire

Point ajourné.

Point 4 – Convention ilot biodiversité

Rapporteur : M. HUSSER

L'intensification des pratiques en plaine de grande culture contribue à une homogénéisation des paysages agricoles, lesquels ne satisfont plus aux exigences écologiques de la faune de plaine.

La fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin propose de recréer des ilots de biodiversité dans les grandes plaines agricoles et viticoles en y implantant des ilots arbustifs pour améliorer la capacité d'accueil pour la faune sauvage et la connectivité entre les infrastructures agroécologiques.

Ces aménagements sont implantés dans le cadre d'un engagement Stratégie Nationale de la Biodiversité et de l'éco-contribution.

Le partenariat se matérialise par la signature d'une convention par laquelle la commune s'engage à réaliser et entretenir, pour une période minimum de 5 ans, les trois ilots arbustifs qui seront implantés sur la parcelle communale cadastrée section 39 n°40 (entre le chemin rural dit Fortschwihrer et le chemin rural dit Neuweg).

La haie biodiversité, qui sera composée d'ilots buissonnants bas, devrait être plantée entre le 15 mars et le 1^{er} avril de cette année, sous réserve des conditions météorologiques.

La prise en charge des plants et fournitures sera assurée par la fédération des chasseurs la 1^{ère} année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- Les termes de la convention ci-jointe

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'Urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie le 1er février 2021. Elle a examiné 1 permis de construire, 4 déclarations préalables.

Par ailleurs, il fait savoir qu'un recours gracieux a été adressé à la commune à l'encontre d'un permis de construire délivré le 23 novembre 2020. Il a été répondu négativement à cette demande.

Commission des affaires rurales :

Déneigement

M. le maire adresse à l'association foncière et à son président, M. Jacques SCHWARTZ, les remerciements de la commune pour avoir procédé, avec la lame de l'association, au déneigement de la voirie communale mi-janvier 2021 pendant une durée cumulée de dix-sept heures.

Accès aux forêts

M. le maire poursuit en disant que le public sera averti du fait que l'accès aux forêts se fera à ses risques et périls car, avec l'épisode neigeux, elle est devenue potentiellement dangereuse en raison de la fragilisation des arbres.

Nid de cigognes

Par suite de questionnements concernant la solidité du nid de cigognes situé sur l'église protestante, M. Raymond HUSSER fait savoir qu'un technicien du département est intervenu en décembre pour l'évaluer. Selon celui-ci, le nid ne présente pas de risque de chute actuellement. Toutefois des travaux d'entretien, un rabaissement en l'occurrence, seront à programmer après la période de nidification (au mois de septembre), le nid se déportant par rapport au support. Ce travail sera à effectuer cette année ou au plus tard l'année prochaine.

Commission consultative communale de la chasse

La commission s'est réunie le 2 février. Elle a dressé le bilan de la chasse 2020 et établi les plans de chasse pour 2021 qui seront transmis à la fédération départementale des chasseurs. Au cours de cette réunion, les chasseurs ont manifesté leur mécontentement par rapport aux méthodes de chasse de l'ONF. Par ailleurs, le bail du lot N°2 doit être revu afin de rectifier une erreur dans les surfaces boisées.

M. Jacques SCHWARTZ évoque ensuite l'affaire récente qui s'est déroulée devant le tribunal de police de Colmar : l'adjudicataire du lot de chasse N°2, M. Alain HUMANN était poursuivi par le ministère public pour avoir refusé de payer le PV qui avait été dressé contre lui pour non-réalisation des minima du plan de chasse. Selon le locataire, les objectifs imposés par le plan, qui augmentent régulièrement depuis 2015, ne sont pas réalisables notamment sur son lot où les daims sont peu présents. La présidente du tribunal l'a déclaré coupable mais l'a cependant dispensé de peine au regard de l'absence de trouble à l'ordre public et de la réduction du nombre minimum d'animaux à abattre dans les plans de chasse ultérieurs.

Mme Anne-Lucie DANJEAN demande pour quelle raison les chasseurs n'arrivent pas à réaliser les minima s'il y en a tellement comme l'avance l'ONF. M. le maire dit que le plan de chasse est défini au niveau départemental puis les minima sont répartis dans les GIC et enfin dans les lots. Une difficulté supplémentaire à leur réalisation est que les prélèvements doivent s'effectuer avec discernement (le chasseur doit tirer selon le sexe de l'animal, son âge, son état de santé, la période, l'heure, la méthode, établissement d'un constat ...). Ces contraintes ne s'appliquent pas aux lieutenants de louveterie qui sont les auxiliaires du préfet en matière de destruction des nuisibles.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Mme Elisabeth BRAESCH évoque la réunion du périscolaire du 19 janvier qui s'est déroulée en visioconférence en présence de nombreux participants (parents qui intégreront peut-être le comité). L'assemblée générale devrait se tenir en mars, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. À ce sujet elle précise que le protocole sanitaire est plus contraignant, les enfants devant être servis à table. Il est, par ailleurs, constaté une augmentation importante du nombre de demandes d'inscription d'enfants de maternelle. La directrice du périscolaire va interroger la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sur la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil des petits, ce qui conduira nécessairement à une hausse des charges. Actuellement, la structure emploie 14 personnels représentant 11 équivalents temps plein, ce qui les oblige à créer un comité social économique.

M. Marc JEANVOINE demande si la décision de fermer l'école le jeudi 14 janvier à midi a été prise par sa directrice ou par le maire. Mme Pauline HAMRAOUI répond que cette décision a été prise par l'inspection. La préfecture, elle, a autorisé les élèves à rejoindre leur domicile afin d'éviter un engorgement des axes routiers en fin de journée. M. Marc JEANVOINE pense qu'il faudrait faire interpellier l'Éducation Nationale car les parents ont dû s'organiser en un temps très court pour récupérer leurs enfants. Mme Elisabeth BRAESCH ajoute que la situation a posé des problèmes aussi au périscolaire qui, n'ayant pas été informé, s'est retrouvé sans les enfants qu'il prévoyait d'accueillir.

Commission jeunesse et sport :

Les membres de la commission, réunis le 5 février, ont travaillé sur des messages bienveillants qu'ils souhaitent diffuser aux habitants, les personnes âgées dans un premier temps. Afin que les destinataires en connaissent la provenance, les jeunes envisagent la création d'un logo.

Commission environnement et développement durable :

M. Stéphane FRANCK annonce que la commission s'est réunie le 21 janvier dernier pour organiser la journée citoyenne qui est prévue le 22 mai 2021. Les chantiers ont été identifiés et nécessiteront entre 100 à 170 participants.

Commission mémoire et patrimoine :

La commission se rendra à l'école élémentaire avant la fin de l'année pour récupérer des objets anciens qui pourraient présenter un intérêt avant qu'ils ne soient jetés.

M. Frédéric PANKUNTZ propose que lors de la prochaine cérémonie de commémoration du 11 novembre un texte extrait de l'ouvrage intitulé « Ceux de 14 » de Maurice GENEVOIX soit lu. M. le maire le remercie de son intervention et suggère qu'une sélection soit effectuée par la commission en concertation avec le président de l'UNC d'Andolsheim.

Centre communal d'action sociale :

Mme Elisabeth BRAESCH fait savoir que le comité local de santé mentale mis en place par Colmar Agglomération s'est réuni les 14 et 28 janvier 2021. Trois axes de travail ont été définis : Covid et santé mentale, grande précarité et accès aux soins des publics précaires, santé mentale des adolescents et jeunes adultes. Des groupes de travail pour chacune des thématiques ont été constitués. Une évaluation des besoins et un état des lieux des structures intervenant dans les différents domaines vont être réalisés avant d'envisager la mise en place d'actions.

Elle remercie ensuite les membres du conseil municipal qui ont participé à la distribution des colis de Noël aux aînés qui sont placés en maison de retraite.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade Verte) :

Une directrice adjointe a été recrutée et les pourparlers avec les communes du Bas-Rhin souhaitant adhérer au syndicat sont toujours en cours.

Syndicat Pôle Ried Brun - collège de Fortschwihr :

Le syndicat Pôle Ried Brun a adressé un recours indemnitaire en vue du versement d'une somme correspondant à la dette de l'Espace Ried Brun à laquelle la commune serait tenue selon lui. Une réponse négative va lui être adressée.

Colmar-Agglomération :

Colmar Agglomération a adopté son budget pour 2021, avec toutes les difficultés liées au contexte économique. M. le maire précise que malgré tout, la santé financière de l'établissement public de coopération intercommunale reste très correcte.

Il ajoute qu'après un large débat, Colmar agglomération prendra en charge le coût de déploiement de la fibre optique, soit environ 172.000 € pour Andolsheim, sous la forme d'un fonds de concours exceptionnel versé aux communes concernées sur les 5 prochaines années, à raison d'un cinquième par an.

M. Raymond HUSSER suggère d'étaler le paiement de cet investissement sur la même durée.

Point 6 - Divers

Mme Stéphanie RITZENTHALER souhaite savoir si la croix située sur l'église catholique présente un risque, car elle penche. M. Raymond HUSSER lui répond qu'elle ne présente pas de danger car bien fixée à la charpente du clocher et qu'en toute hypothèse le conseil de fabrique a décidé de la faire redresser à l'occasion ses travaux de réfection de la toiture du clocher.

À la question de Mme Pauline HAMRAOUI, M. le maire répond qu'il a bien reçu le courrier des déléguées de classe de l'école élémentaire. Leurs demandes ont été étudiées par le service technique et il y sera fait droit dans les tous prochains jours.

La séance est levée à 21h17.



Le maire,

Christian REBERT